Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2003)

Heft: [2]: Rapport de gestion : Rapport

Artikel: Rapport de gestion de l'Université de Berne

Autor: Schäublin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418511

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. Rapport de gestion de l'Université de Berne

Recteur: Prof. Christoph Schäublin

1.1 Les priorités de l'exercice

Dans le cadre de l'examen stratégique des prestations publiques, la direction de l'Université a établi, sur mandat du Conseil-exécutif, un rapport relatif à différents scénarios de réduction des coûts. Dans ce rapport, elle démontre que, ces 20 dernières années, l'Université a considérablement contribué à l'assainissement des finances de l'Etat et qu'en dépit de moyens fortement réduits, elle a accueilli et formé jusqu'aux examens finaux un nombre d'étudiants et d'étudiantes en forte progression. L'augmentation constante du nombre d'étudiants et d'étudiantes pose des défis de taille à l'Université. Au cours de la troisième année après l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité, le nombre des inscriptions préalables a fait plus que jamais un bond en avant (+13%). Le pourcentage d'étudiants et d'étudiantes provenant d'autres cantons et de l'étranger a progressé pour atteindre environ 45 pour cent. L'Université ne sait pas encore comment elle fera face à cette augmentation lorsque les fonds spéciaux destinés à l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité seront épuisés. Pour sa planification pluriannuelle, elle compte sur une contribution du canton au moins égale à celle des années précédentes et sur une augmentation des moyens de la Confédération. L'Université entend consacrer les subventions supplémentaires que la Confédération allouera aux universités pour la période allant de 2004 à 2007 à l'amélioration de l'encadrement des étudiants et des étudiantes et à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. Elle a fixé le délai pour l'introduction des nouvelles filières d'études à l'année universitaire 2005/2006. La Faculté de droit et le département d'économie politique sont passés dès le semestre d'hiver 2003/2004 au système d'études à deux niveaux. La Faculté des lettres, la Faculté des sciences et la Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique examinent actuellement différents modèles pour le premier niveau. Le second niveau, qui débouche sur le Master, doit ouvrir aux étudiants et étudiantes la voie vers de nombreuses spécialisations. Outre le renouvellement de l'enseignement, la mise en œuvre de la déclaration de Bologne se traduira par un renforcement des profils des différents disciplines. Dans l'optique de développer, de repositionner et d'accroître le degré de spécialisation de certaines branches et dans l'espoir de pouvoir améliorer les conditions d'études en sciences humaines et sociales par le biais de subventions fédérales supplémentaires, la direction de l'Université a soumis à une évaluation quatre branches ou domaines particulièrement engorgés. Il s'agit du droit, de la gestion d'entreprise, des sciences des médias et de la psychologie. Les avis des experts externes constituent pour la direction de l'Université de précieuses aides à la décision. Ces évaluations externes ont démontré, une fois de plus, l'importance qu'il convient d'accorder aux évaluations de l'enseignement. Sur la base de différents projets, la direction de l'Université a défini, pour l'évaluation des cours, des lignes directrices dont le sénat a pris acte en les approuvant.

Le sénat a approuvé une révision partielle de l'ordonnance sur l'Université, dont l'objectif est l'introduction du titre de professeur assistant avec titularisation conditionnelle. Cette mesure doit permettre de lier à l'Université de Berne, dans la perspective d'une future chaire de professeur permanent, de jeunes candidats à la relève particulièrement doués. Au vu du changement de génération, qui s'effectue actuellement au sein du corps enseignant partout dans le monde, et de la concurrence accrue qui s'exerce autour des «meilleurs cerveaux», l'Université doit pouvoir disposer d'un instrument flexible pour le recrutement de nouveaux professeurs et professeures. Le Conseil-exécutif a approuvé ce nouvel instrument qui pourra être mis en œuvre à compter du 1er mars 2004.

La direction de l'Université a adopté une nouvelle stratégie en vue d'améliorer la communication. Le sénat a en outre approuvé une proposition visant à créer une nouvelle identité visuelle homogène de l'Université.

Le Conseil-exécutif a donné son feu vert au «projet 3012», qui définit l'extension des locaux de l'Université dans le quartier de la Länggasse pour les 20 prochaines années. Par ailleurs, le Grand Conseil s'est prononcé en faveur de l'utilisation des locaux de l'ancienne maternité par l'Université. Celle-ci pourra ainsi faire face aux engorgements à court et moyen terme.

Les Universités de Zurich et de Berne ont conclu un contrat-cadre visant la coordination des activités d'enseignement et de recherche de leurs facultés de médecine vétérinaire. L'objectif est de fusionner les deux facultés pour créer la Faculté «VETSUISSE». Depuis le début de 2003 déjà, elles sont gérées par une direction commune. La convention de prestations entre l'Université et l'hôpital de l'Ile est quasiment prête pour signature. Par ailleurs, de premiers entretiens ont eu lieu avec l'Université de Bâle concernant une collaboration entre les facultés de médecine et les hôpitaux universitaires. Il s'agit d'assurer la compétitivité de l'enseignement et de la recherche à l'échelle internationale et de continuer à fournir les prestations exigées par les hôpitaux universitaires à un niveau de qualité élevé.

L'année dernière, le Conseil-exécutif a nommé, sur proposition du sénat, la nouvelle direction de l'Université. Le professeur U. Würgler prendra ses fonctions de recteur le 1er septembre 2005. Le professeur G. Stephan est à la tête de l'un des deux vice-rectorats depuis le 1er septembre 2003. Le docteur D. Odermatt a été élu à la direction administrative; il succèdera à E. Köchli, démissionnaire à la fin février 2004.

1.2 Rapport des facultés et des autres unités

1.2.1 Faculté de théologie catholique chrétienne et évangélique

Situation actuelle: un mandat d'enseignement permanent de la liturgie a été attribué au département de théologie catholique chrétienne. Une nouvelle ordonnance sur les examens des candidats et candidates au ministère de l'Eglise nationale catholique chrétienne du canton de Berne est entrée en vigueur. Grâce à la reconversion d'un fonds, la relève académique peut être encouragée de manière ciblée. Au sein du département de théologie évangélique, une chaire de Nouveau Testament a été pourvue. Le titulaire de la deuxième chaire est parti à la retraite.

Priorités de l'exercice: une commission examine les propositions formulées pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne. L'Institut de théologie pratique participe au programme national de recherche «L'enfance, la jeunesse et les relations entre générations dans une société en mutation» (PNR 52). La faculté soutient l'organisation de la filière d'études postgrades «Kirche im Straf- und Massnahmenvollzug», que 43 personnes ont suivies avec succès depuis 1993.

*Conformément à l'article 106, alinéa 2 de l'ordonnance sur l'Université, le rapport de gestion se réfère à l'année civile (2003) pour les données chiffrées concernant les prestations de l'Université et les données financières et à l'année universitaire (du 1er septembre 2002 au 31 août 2003) pour les aspects académiques.

Capacités d'accueil et conditions d'études: les conditions de travail et d'encadrement sont très bonnes. La faculté accueille de nombreux étudiants et étudiantes d'Europe de l'Est.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la faculté prévoit de mettre sur pied, en collaboration avec la Faculté des lettres, un centre de recherche sur le judaïsme et, avec les Instituts des sciences des religions et des études islamiques, une filière «Religions». L'Institut biblique a signé avec le département des études bibliques de l'Université de Fribourg une convention de branche BENEFRI dans la branche Nouveau Testament. Un accord pour la promotion de la Bibliotheca Biblica et du Collegium Biblicum Bulgaricum a été conclu avec la Faculté de théologie orthodoxe de l'Université de Sofia (Bulgarie). La faculté a organisé deux rencontres internationales.
Relève académique: une doctorante et deux doctorants ont obtenu le titre de docteur. Deux procédures sont ouvertes pour l'obtention de la venia docendi. La faculté participe avec succès au programme fédéral d'encouragement de la relève.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la part des femmes préparant le doctorat s'élève à environ 40 pour cent. Le nombre des assistantes a doublé depuis 1997 et le pourcentage de professeures est passé de 9,1 à 23,1 pour cent.
Assurance-qualité: elle est effectuée par le biais des rapports d'activité des départements et des instituts ainsi que par les évaluations des cours. Un groupe de travail est chargé d'évaluer les résultats et de proposer des mesures correctives. Dans le cadre du projet «Kompetenzorientiert Lehren und Lernen» (enseignement et études basés sur les compétences), qui s'étale sur plusieurs années, la faculté a de nouveau organisé une journée d'études.
Planification stratégique de la faculté: les Facultés de Berne et de Fribourg examinent l'éventuelle création d'une convention entre facultés. Le contrat de droit public conclu entre l'Eglise évangélique réformée des cantons de Berne, du Jura et de Soleure, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne et la faculté est entré en vigueur le 1er janvier 2003.

1.2.2 Faculté de droit

Situation actuelle: la nouvelle structure de la faculté et la délégation de dossiers aux responsables de départements ont allégé les séances de la faculté; la gestion a gagné en efficacité. Les procédures de nomination des successeurs des professeurs ordinaires de droit privé et d'histoire du droit, partis à la retraite, ont été achevées. La demi-chaire de droit privé et de droit économique a pu être pourvue.
Priorités de l'exercice: la faculté sera la première en Suisse à délivrer des diplômes de Bachelor et de Master à partir du semestre d'hiver 2003/2004. Il existe, pour le Master, une offre variée dans les branches à option.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le nombre des étudiants et étudiantes en premier semestre a de nouveau légèrement augmenté dans la branche principale. On dénombre 70 étudiants et étudiantes pour un professeur ordinaire. La faculté s'attend pour l'avenir à un nombre d'étudiants et d'étudiantes en progression et elle pense que la majorité d'entre eux viseront le Master.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: la collaboration avec d'autres facultés est la plus dynamique avec la Faculté des sciences économiques et sociales. Le contact avec les autres facultés de droit suisses est régulièrement entretenu, sachant qu'une collaboration plus étroite est souhaitée. La faculté a conclu un contrat de partenariat, dans le cadre d'Erasmus, avec l'Université de Lodz en Pologne. Les contrats d'échange avec l'Université de Cardiff (Grande-Bretagne) et la Chicago Law School (Etats-Unis) ne sont pas reconduits.
Relève académique: il convient d'améliorer le statut du corps intermédiaire. Désormais, quatre professeurs assistants ont rejoint le corps enseignant. Ils participent à l'enseignement et aident en outre à porter la charge que représentent les examens.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: depuis quelques années, la moitié des étudiants licenciés sont des femmes. En revanche, la proportion de femmes préparant le doctorat n'est que de 20 pour cent en moyenne. Sur les dix habilitations enregistrées depuis 1998, une seule a été attribuée à une femme. Prenant en compte le fait qu'au moment de prendre une décision quant à une carrière universitaire, les jeunes femmes sont, de surcroît, sollicitées par leur famille ou des projets de fondation d'une famille, la faculté a instauré l'option de l'habilitation portant sur la publication de différents travaux scientifiques et non sur un seul sujet («Sammelhabilitation»).
Assurance-qualité: la faculté a fait l'objet d'une évaluation, dont les résultats serviront de base à l'attribution éventuelle de subventions fédérales supplémentaires. Les différents cours ont été évalués par les étudiants et étudiantes.
Planification stratégique de la faculté: la faculté prévoit d'augmenter l'effectif du corps enseignant dans l'optique d'améliorer les conditions d'encadrement. En proposant un nouveau cursus, avec les études de Master en particulier, la faculté occupe une place de leader parmi les facultés de droit suisses. Elle aimerait par conséquent proposer une offre de bonne qualité. Par ailleurs, la faculté vise, après les changements des années passées, une phase de consolidation.

1.2.3 Faculté des sciences économiques et sociales

Situation actuelle: les trois départements de la faculté comptent 22 chaires et, désormais, sept postes de professeurs assistants. Il a été procédé à deux nouvelles nominations: l'attribution parallèle de la chaire de comptabilité d'entreprise et de controlling, et la réattribution de la chaire d'informatique de gestion. Deux professeurs ont obtenu le titre de professeur émérite; les procédures de succession ont été lancées.
Priorités de l'exercice: en gestion d'entreprise, le règlement pour l'examen de Bachelor et de Master est en vigueur depuis 2001. Dans les autres branches, la mise en œuvre de la déclaration de Bologne est en phase de préparation. Des informations sur les nombreux projets de recherche sont publiées sur les sites Internet des instituts.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le nombre des étudiants et étudiantes en branche principale a augmenté de près de 12 pour cent. Ces taux élevés de progression pour des ressources quasi identiques menacent la qualité de l'enseignement et de la recherche. On dénombre près de 100 étudiants et étudiantes, sans compter ceux qui sont en branche secondaire, pour un enseignant. L'engagement de personnel supplémentaire pour une durée limitée n'apporte qu'une réponse partielle au problème, car les postes de certaines des branches sont difficiles à pourvoir.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: les relations avec la Faculté de droit demeurent étroites sur le plan de la coopération. La branche secondaire des sciences des médias est suivie à plus de 50 pour cent par des étudiants et étudiantes de la Faculté des lettres. Des accords de mobilité sont en vigueur avec toutes les universités suisses au niveau des branches. Il existe par ailleurs des accords Erasmus dans toutes les branches.
Relève académique: elle s'avère difficile. Trois titulaires de l'habilitation ont obtenu la venia docendi et deux procédures d'habilitation ont été ouvertes.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la situation demeure inchangée avec une professeure ordinaire et une professeure assistante. Les efforts déployés pour augmenter la part des femmes dans le corps enseignant ont enregistré de premiers succès chez les assistants.
Assurance-qualité: jusqu'à présent, l'évaluation se faisait de ma-

nière interne; pour l'exercice sous revue, les branches gestion de l'entreprise et sciences des médias ont fait l'objet d'une évaluation externe.
Planification stratégique de la faculté: la priorité est donnée à la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et à l'augmentation du nombre de professeurs et professeures ordinaires. La planification a pour objectif d'augmenter la part des ressources universitaires octroyées à la faculté.
Mesures particulières: le passage au nouveau logiciel de gestion des examens et son intégration dans les structures universitaires requièrent des efforts et des ressources particuliers. «ePUB» représente une solution homogène à l'échelon de l'Université.

1.2.4 Faculté de médecine

Situation actuelle: l'Institut de biomécanique M.E. Müller a été réorganisé et rebaptisé. Désormais, le nouveau centre de recherche comprend deux instituts. Le centre de recherche «ITI Forschungsinstitut für Dental- und Skelettbiologie» a été créé en lieu et place de l'Institut de biomécanique. Un service de psychiatrie judiciaire a été mis en place dans les cliniques psychiatriques universitaires.
Priorités de l'exercice: dans le cadre de la réforme des études de 3e année, il a été procédé à des adaptations de programme. Un contrat conclu avec l'entreprise Berna permet de combler provisoirement le manque d'étables, destinées notamment aux animaux transgéniques. Les travaux relatifs aux mandats de prestations entre la faculté et ses institutions ainsi qu'avec les hôpitaux d'enseignement extérieurs ont progressé. L'introduction de la nouvelle gestion publique dans les instituts gérés par mandats de prestations est en partie bouclée.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le niveau de qualité élevé de l'enseignement est assuré, mais il requiert un important engagement de la part du corps enseignant. Une filière de «médecine biologique» commune à la Faculté des sciences et à la Faculté de médecine est en phase de préparation, de même qu'une formation postgrade dans les sciences de médecine biologique. Cette dernière succède au programme PIAF (programme pour la formation interfacultaire de la relève scientifique).
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: à l'échelle nationale et internationale ainsi qu'au sein de l'Université, il existe des réseaux dans de nombreux domaines de recherche.
Relève académique: les mandats de prestations prévoient des ressources pour la relève académique. Elles pourront être affectées lorsque la convention de prestations entre l'Université et l'hôpital de l'Ile aura été signée.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: deux professeures ordinaires ont été nommées, l'une en orthopédie dento-faciale et l'autre en anesthésiologie; une chaire de génétique humaine a été attribuée à une professeure extraordinaire. La faculté a créé une commission chargée des questions d'égalité.
Assurance-qualité: les critères d'évaluation de l'enseignement et de la recherche sont adaptés aux nouvelles dispositions universitaires.
Planification stratégique de la faculté: le «projet 3012» concerne des sites des Facultés de médecine et des sciences. Dans ce contexte, la création d'un centre des sciences de la vie revêt une grande importance. Dans le cadre du départ à la retraite de trois professeurs, la direction de l'Université a initié une évaluation de la préclinique. La signature de la convention de prestations entraînera la disparition de la somme forfaitaire versée à l'hôpital de l'Ile pour l'enseignement et la recherche. La faculté se voit ainsi dotée de nouvelles possibilités de gestion. En collaboration avec la Faculté des sciences et avec les facultés de médecine suisses, la faculté tente, en dépit de ressources moindres, de maintenir et d'améliorer le niveau de qualité de l'enseignement et de la recherche.

1.2.5 Faculté de médecine vétérinaire

Situation actuelle: l'Institut de pharmacologie vétérinaire a été redimensionné et intégré dans le département provisoire de préclinique. Le projet VETSUISSE permet de remédier aux engorgements constatés dans l'enseignement. En dépit de la restructuration des unités, les chaires de génétique des animaux, nutrition et anatomie doivent demeurer attrayantes. Les points de poste libérés sont transférés dans une réserve de poste destinée à la recherche clinique et devant permettre de soutenir des projets. Il est prévu que la chaire de buiatrie cible davantage l'épidémiologie bovine, la médecine et le suivi des troupeaux.
Priorités de l'exercice: la phase de mise en œuvre du projet VETSUISSE a débuté. La répartition des priorités cliniques a pu être organisée. Pour des raisons financières, les réorganisations prendront un certain temps. La première pierre a été posée pour l'agrandissement de la clinique des petits animaux. Dans le domaine du diagnostic et de la gestion de maladies infectieuses, la fusion des laboratoires de microbiologie de l'Office vétérinaire fédéral et de l'Institut de bactériologie vétérinaire a donné naissance à un centre d'importance nationale. La coopération commencera le 1er janvier 2004. Le projet aura des répercussions à l'échelle européenne sur la formation postgrade et professionnelle, car le centre est le seul en Europe à réunir des expertises et un savoir de cette ampleur dans les domaines de la microbiologie, de l'épizootie et de l'épidémiologie. La planification des études VETSUISSE avance à grands pas. A partir du semestre d'hiver 2003/2004, les nouveaux étudiants et étudiantes bénéficieront du même programme d'études à Berne et à Zurich. Les études clefs seront proposées dans les deux sites, tandis que, dans le cadre de l'approfondissement des études, certaines spécialités ne pourront être suivies que dans l'une des deux facultés. Grâce à des fonds de tiers, la recherche clinique peut être développée. La réserve de postes destinée à la recherche permet de soutenir des projets d'une certaine envergure, lesquels sont synonymes de fonds de tiers supplémentaires. Au sein du département de médecine vétérinaire clinique, les nouvelles sections d'immunologie clinique et d'épidémiologie clinique sont désormais actives dans les domaines des services et du conseil ainsi que de la recherche fondamentale. Les instituts du domaine paraclinique poursuivent leurs travaux et projets de recherche.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le nombre élevé des étudiants et étudiantes, dû à l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité, rend nécessaire le dédoublement de certains travaux pratiques. Concernant le modèle de Bologne, tant le titre de Bachelor que, en raison des exigences pratiques requises à l'égard des vétérinaires, les études sanctionnées par le titre de Master posent un problème.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: dans les formations de vétérinaire spécialisé ou de spécialiste clinique, la part des femmes est largement supérieure à 50 pour cent et elle se situe à environ 50 pour cent dans les formations sanctionnées par un PhD ou une habilitation. Concernant la relève académique du corps enseignant, les objectifs de la faculté ont été intégrés dans les objectifs couvrant la période 2003 à 2008/2009 relatifs à la promotion des femmes.
Assurance-qualité: tous les instituts paracliniques ont fait certifier leurs laboratoires selon la norme ISO. En ce qui concerne les évaluations de l'enseignement, on observe un retard, dû à l'introduction du nouveau programme d'études. La faculté se penche encore sur la mise en œuvre de l'évaluation VSNU (Association des Universités néerlandaises) de la recherche, dont l'axe principal est rigoureusement suivi.
Planification stratégique de la faculté: la recherche clinique est encouragée de manière ciblée. Les moyens mobilisés restant les mêmes, il y a lieu de tirer parti des synergies.

1.2.6 Faculté des lettres

Situation actuelle: les tâches et les compétences réparties entre le conseil de faculté, le comité de faculté, les quatre commissions permanentes et le Collegium decanale ont été revues. La faculté a créé des commissions structurelles pour l'histoire de l'art, l'histoire ancienne, la psychologie, la germanistique, la littérature comparée et la philosophie. Des chaires ont été repourvues dans les Instituts de langue et littérature anglaises et de philologie classique.
Priorités de l'exercice: la section d'histoire médiévale, l'Institut de linguistique, l'Institut de langues et littératures slaves et la section d'histoire de l'art contemporain ont organisé à Berne des rencontres internationales.
Capacités d'accueil et conditions d'études: on compte en moyenne un enseignant pour 58 étudiants et étudiantes en branche principale. Des cours supplémentaires ont été proposés grâce aux moyens accordés dans le cadre de l'arrivée de la double volée de titulaires de la maturité. Toutefois, les lacunes structurelles n'ont pu être comblées.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: à l'initiative du doyen, une conférence des doyens des facultés de philosophie et des facultés des lettres des Universités suisses a vu le jour. Durant ses deux réunions, cette conférence s'est penchée sur les problèmes que posent la mise en œuvre de la déclaration de Bologne et la coordination.
Relève académique: la venia docendi a été attribuée à huit personnes dans les domaines de l'archéologie classique, de la littérature allemande moderne, de la philosophie, des études islamiques, de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la pédagogie.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: des représentantes de la section pour l'égalité ont siégé dans toutes les commissions chargées des nominations.
Assurance-qualité: l'Institut de psychologie a fait l'objet d'une évaluation. Les commissions structurelles effectuent des évaluations détaillées portant sur l'enseignement, la recherche et la relève académique. Les rapports annuels des instituts contiennent une autoévaluation succincte.
Planification stratégique de la faculté: la mise en œuvre de la déclaration de Bologne requerra une offre de cours restructurée et plus riche et entraînera par conséquent des besoins financiers supplémentaires considérables pour l'enseignement. Un coordinateur a été engagé à plein temps pour la mise en œuvre de la déclaration de Bologne (coordination, développement de nouvelles filières, conseil aux instituts). Les problèmes importants qui se posent de façon persistante à la faculté sont les suivants: remédier aux déficits structurels, améliorer les possibilités d'innovation et de développement, préserver le niveau de qualité de la recherche et de l'enseignement, améliorer les conditions d'encadrement et renforcer la relève académique.

1.2.7 Faculté des sciences

Situation actuelle: quatre professeurs ordinaires et deux professeurs extraordinaires ont pris leurs fonctions; trois procédures de nomination sont en cours. Par ailleurs, trois chaires de professeur titulaire et deux chaires de professeur honoraire ont été attribuées. Un collègue a reçu une chaire de professeur boursier du Fonds national suisse et a ensuite été nommé professeur assistant. La venia docendi a été attribuée à deux étudiantes et quatre étudiants titulaires de l'habilitation.
Priorités de l'exercice: l'Institut de géographie est responsable des pôles de recherche nationaux «Climat» et «Nord-Sud»; de très nombreux groupes de recherche participent à d'autres pôles de recherche nationaux. Dans le cadre du Campus virtuel suisse, l'Institut d'informatique et de mathématiques appliquées est à la tête de deux projets. L'élection de nouveaux professeurs ordinaires a donné lieu, dans certaines disciplines, à une redéfinition des priorités dans le domaine de la recherche. Dans l'enseignement, les travaux de mise en œuvre de la déclaration de Bologne ont été au premier plan. La faculté a convenu un cadre contraignant pour les études sanctionnées par le Bachelor.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le nombre des étudiants et des étudiantes, élevé et toujours en augmentation, a posé un problème dans les filières de biologie, de géographie et d'informatique.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: tous les groupes de recherche ou presque sont bien intégrés à l'échelle nationale et internationale; les projets européens sont particulièrement importants. Sur le plan national, ce sont surtout la CUSO, le troisième cycle et BENEFRI qui sont significatifs. Une convention conclue par la direction de l'Université devrait permettre d'éliminer les inconvénients de la collaboration avec les universités de Suisse romande, qui ont résulté de la dénonciation, par le canton, de la convention de la CUSO. Les possibilités de renforcer la collaboration BENEFRI sont passées au crible.
Relève académique: la faculté s'est vivement engagée en faveur de l'introduction de chaires de professeurs assistants avec titularisation conditionnelle. La charge administrative qui pèse sur les jeunes scientifiques a été réduite. Les conditions les meilleures possibles leur sont offertes pour le développement de leur profil.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: les journées découverte organisées à l'intention des gymnasiennes ont de nouveau remporté un franc succès. Les disciplines dans lesquelles, traditionnellement, les femmes sont faiblement représentées ont informé sur les différents métiers et ont tenté de gommer les appréhensions. Le programme «Mentoring en géographie» vise à soutenir dans leur plan de carrière les étudiantes préparant le doctorat aux Universités de Berne ou de Fribourg.
Assurance-qualité: les cours organisés dans tous les domaines ont été évalués. Les travaux relatifs à un concept d'application propre à la faculté pour l'auto-évaluation sont pour l'essentiel achevés.
Planification stratégique de la faculté: il est prévu de conserver la géométrie au sein de l'Institut de mathématiques et d'encourager l'analyse appliquée en vue d'étendre l'offre. La physique des hautes énergies et la physique laser continuent d'être proposées en tant que spécialités. La création d'une chaire de bioinformatique et la mise en place d'un centre de statistique doivent être considérés comme des projets interfacultaires. Aux côtés des écoles polytechniques fédérales et aux autres universités cantonales, la faculté a réussi à s'affirmer en tant que site attrayant pour la recherche et l'enseignement. Outre une solide formation de base, elle propose dans certains domaines une recherche de haut niveau à l'échelle internationale.

1.2.8 Conférence des unités universitaires centrales

Situation actuelle: la Conférence des unités universitaires centrales regroupe le Centre de coordination interfacultaire pour l'écologie générale (CCIEG), le Centre de coordination de la formation continue (CCFC) et l'Institut du sport et des sciences sportives (ISSS). Ces trois unités disposent de mandats de prestations. Le CCFC a fait l'objet d'une réorganisation et a légèrement augmenté ses effectifs grâce à des fonds de tiers. Il s'est doté d'une charte et a élaboré des planifications stratégiques pour les domaines. L'ISSS a complété son règlement en matière d'organisation.
Capacités d'accueil et conditions d'études: la réforme des études de sport et l'abandon du cursus monodisciplinaire ont entraîné une forte augmentation du nombre d'étudiants et d'étudiantes ces deux dernières années.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: en matière de recherche, le CCIEG donne la priorité au thème «agir dans le respect de l'environnement, pour un développement durable». Les projets sont financés par des fonds de tiers. Le CCIEG collabore

avec des partenaires du monde des sciences et du monde du travail. La plupart des programmes de formation continue du CCFC sont proposés à l'échelon interfacultaire. Des projets et des cycles d'études existent dans le cadre de BENEFRI ainsi qu'en collaboration avec l'Université de Lausanne et l'EPFL. Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche en sciences sportives en Suisse, l'ISSS est devenu un centre de compétences pour la recherche sportive dans le cadre des sciences sociales. Il entretient en outre des relations internationales.
Relève académique: la Confédération finance un poste de maître-assistant au CCIEG. Le besoin en postes d'assistants à l'ISSS s'est accru. Ces postes offrent la possibilité de préparer un doctorat dans les facultés.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: l'ISSS a accentué ses efforts en vue d'augmenter la part des femmes au sein du corps enseignant.
Assurance-qualité: les trois unités évaluent leurs cours de manière systématique depuis un certain temps déjà.
Planification stratégique: dans le cadre de la mise en œuvre de la déclaration de Bologne, le CCIEG examine la création d'un Master interdisciplinaire. Outre à l'application de ladite déclaration, les activités du CCFC seront consacrées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'ISSS souhaiterait créer une chaire supplémentaire de professeur en redistribuant des moyens consacrés au personnel.

1.2.9 Conférence des institutions de formation du personnel enseignant

Situation actuelle: le Sekundarlehramt (SLA) conservera son statut d'institution universitaire jusqu'à la fin de l'année universitaire 2003/2004, le but étant qu'autant d'étudiants et d'étudiantes que possible achèvent leurs études avec succès à cette date. En raison de la réduction de l'offre de cours, un grand nombre d'enseignants et d'enseignantes ont quitté leur poste.
Priorités de l'exercice: grâce à des financements supplémentaires, les cours, les stages et les prestations de conseil de l'Abteilung für das Höhere Lehramt (AHL) ont pu être menés à bien conformément au programme d'études. Le système ECTS a été introduit. Cinq projets de recherche et de développement ont été lancés. Les membres du SLA sont engagés dans la formation continue et l'organisation de congrès spécialisés à l'échelle nationale et internationale.
Capacités d'accueil et conditions d'études: le nombre d'étudiants et d'étudiantes demeure élevé. En dépit de la disparition prochaine du SLA, les conditions d'études sont bonnes.
Collaboration dans l'enseignement et la recherche: dans le domaine de l'enseignement, l'AHL développe la coopération avec l'AHL de l'Université de Fribourg. Dans celui de la recherche, elle coopère avec les Universités de Kiel et de Zurich et l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle. Le SLA collabore avec la Faculté des lettres, avec la Faculté des sciences, avec l'Institut du sport et des sciences sportives et avec la Haute école bernoise de musique et d'art dramatique. Il réalise fréquemment des projets de recherche et de développement conjointement avec des instituts suisses et étrangers.
Relève académique: deux thèses ont été présentées à l'AHL et une thèse et une habilitation ont été achevées au SLA. Les assistants sont fortement encouragés au SLA.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: la proportion d'étudiantes a atteint 50 pour cent à l'AHL. 70 pour cent des assistants sont des femmes, mais elles ne sont que 20 pour cent à enseigner. La flexibilité du temps de travail permet aux membres du SLA de concilier famille, formation continue et travail.
Assurance-qualité: tous les cours font régulièrement l'objet d'une évaluation; les résultats servent à améliorer les cours et la formation. Au SLA, les résultats sont discutés et communiqués aux étudiants et aux étudiantes. La conférence de l'AHL se consacre à différentes questions liées à l'assurance-qualité.

1.3 Domaines spécifiques

Planification: les fonds débloqués pour les 245 mesures relatives à la double volée de titulaires de la maturité s'élèvent à 11,5 millions de francs. La planification pluriannuelle interne pour la période 2004 à 2007 comporte trois piliers: l'amélioration des conditions d'encadrement dans les sciences sociales et humaines, l'introduction du modèle de Bologne et le recours à de nouvelles technologies d'enseignement. L'Université de Berne s'efforce d'obtenir des postes de professeurs boursiers du Fonds national suisse. Le nombre des nouvelles attributions s'élevant à six, elle compte actuellement 17 postes de professeurs boursiers.
Finances: au sein des institutions prestataires de services, des moyens supplémentaires en personnel et en biens et services, nécessaires en raison d'un nombre accru de mandats, ont été financés par un crédit supplémentaire qui n'a pas eu de répercussions sur le résultat. En raison d'un volume de crédit quasiment en stagnation depuis des années, on constate une nouvelle érosion des moyens consacrés aux biens et services, ce qui a notamment des incidences sur l'acquisition d'ouvrages. Les subventions de base supplémentaires de la Confédération (motion Plattner) ont permis de financer aussi bien des projets de développement urgents dans le domaine du personnel qu'un crédit spécial pour atténuer la situation parfois précaire dans le domaine de l'acquisition de matériel nouveau et de matériel de remplacement. La somme consacrée aux crédits d'investissement est demeurée stable.
Personnel: sur le plan administratif, le domaine des formulaires a été redéfini et des normes de qualité ont été introduites dans la section. Les documents relatifs aux entretiens avec les collaborateurs et collaboratrices ont été revus. Outre les séminaires de management destinés aux professeurs et professeures ordinaires nouvellement nommés ainsi qu'à d'autres cadres de l'Université, des formations ont été organisées à l'intention du personnel administratif et des responsables du personnel.
Evaluation: pour l'évaluation de l'enseignement, il existe désormais une procédure valable pour toute l'Université, sur laquelle sont basées les lignes directrices des facultés et des conférences. Quatre procédures d'évaluation externe on porté en priorité sur l'assurance d'un enseignement d'excellente qualité et clairement délimité. Le champ destiné aux saisies a été simplifié dans la banque de données «rapport de recherche électronique» (www.research.unibe.ch). Il existe désormais un portail Internet pour rechercher des projets de recherche (http://www.forschungsportal.ch).
Bibliothèques: l'informatisation accrue et l'apparition de nouveaux instruments et méthodes de travail incitent les bibliothèques à repenser leur aménagement. La demande en postes de travail en réseau et en salles pouvant accueillir des groupes de travail a enregistré une forte progression. Certaines bibliothèques spécialisées prennent des dispositions pour y répondre. Outre les autres sources d'information électroniques, une connexion Internet permet dorénavant d'accéder en ligne au «catalogue central».
Bâtiments et locaux: le «projet 3012» planifie le développement à long terme des locaux de l'Université et de la Haute école pédagogique. Il est prévu une concentration sur quatre sites dans le quartier de la Länggasse et sur le périmètre de l'Ile. Le Conseil-exécutif, qui soutient la mise en œuvre de ce projet, a approuvé un crédit d'étude de projet pour la planification de la première étape. Le Grand Conseil s'est prononcé en faveur de l'utilisation, par l'Université, des locaux de l'ancienne maternité, ce qui permettra de réagir face à l'éparpillement des locaux et à l'utilisation d'objets en location sur ce périmètre. Des travaux de construction et de transformation sont en cours dans des bâtiments de la Faculté de médecine vétérinaire et de botanique. En ce qui concerne le bâtiment

principal de l'Université, le hall d'entrée et les escaliers ont fait l'objet d'une remise en état. Par ailleurs, l'environnement a été réaménagé.
Relève académique: la commission compétente a supervisé le programme fédéral d'encouragement de la relève. En tout, ce sont 22 personnes, dont 11 femmes, qui ont bénéficié de l'aide fédérale. Durant l'exercice, cinq nouveaux postes ont pu être pourvus suite à des mutations. L'ordonnance ayant été modifiée, le système de titularisation conditionnelle peut être introduit.
Egalité entre les femmes et les hommes à l'Université: les projets du programme fédéral «Egalité des chances 2000–2003» ont constitué l'un des axes de travail de la section. Désormais, celle-ci publie une brochure d'information, elle a organisé régulièrement de nouvelles réunions de discussion et, en collaboration avec d'autres institutions universitaires, des colloques et des séries de conférences. La directrice de la section a présidé la Conférence des délégués à l'égalité des femmes aux universités et hautes écoles de Suisse. Elle-même et ses collaboratrices ont eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises, en Suisse et à l'étranger, en tant qu'expertes.
Commission de recours: la Commission de recours a traité 19 recours (contre 86 l'année précédente). Le nombre élevé de l'année précédente s'expliquait par le nouveau règlement des études et le taux élevé d'échec aux examens de licence de droit qui y était lié. Durant l'exercice sous revue, les recours concernaient avant tout la Faculté des sciences économiques et sociales ainsi que la Faculté de droit. Sept procédures ont été réglées durant la phase d'instruction. Dans six cas, les recours ont été retirés et un cas a fait l'objet d'un compromis. La commission a jugé un cas irrecevable, elle a en rejeté huit et en a admis trois. Des informations supplémentaires ainsi que des extraits de décision peuvent être consultés sur le site Internet http://www.rekom.unibe.ch.

1.4 Associations dotées d'un pouvoir de représentation

1.4.1 Verband der Dozentinnen und Dozenten (VDD)

(association des membres du corps enseignant)

1.4.2 Verband der Assistentinnen und Assistenten (VAA)

(association des assistants et des assistantes)

Ces deux associations sont des sections de l'association du corps intermédiaire de l'Université de Berne (MVUB), qui s'est essentiellement consacrée à son repositionnement et à sa professionnalisation partielle dans l'optique de mettre sur pied un nouveau bureau. La direction de l'Université a garanti que des moyens de l'Université financeraient, dans un premier temps pour trois ans, l'infrastructure du bureau et son directeur. Le directeur du bureau a pris ses fonctions en février 2003, à un taux d'occupation de 30 pour cent. Le bureau a été inauguré officiellement en avril. Lors de sa première séance, le comité nouvellement élu s'est penché sur la deuxième étape de la réforme, à savoir le repositionnement de la MVUB et la mise en place définitive du bureau. Durant la première année de son exercice, le comité entend se consacrer à la réalisation de cinq objectifs, lesquels sont également les cinq lignes directrices de la nouvelle charte. Avec la nouvelle coordination de son travail de commission, l'offre d'un cours MVUB et l'élaboration des profils professionnels «membre du corps enseignant» et «assistant/assistante», la MVUB souhaite mettre en œuvre sa propre politique coordonnée en matière de hautes écoles en fixant des priorités spécifiques au corps intermédiaire, lesquelles comprennent des mesures de promotion de carrière et de création d'une identité propre. Elle entend ainsi se positionner en tant que représentante compétente et engagée des intérêts du corps intermédiaire. La création d'une plateforme d'information interne comprenant un site Internet, un bulletins d'informations et un dépliant MVUB doivent permettre d'améliorer la communication avec des membres de la MVUB et avec les autres membres du corps intermédiaire de l'Université et de développer la communication externe. La mise en œuvre rigoureuse d'une politique universitaire intégrale et axée sur le corps intermédiaire doit inciter davantage de membres des deux sections à une collaboration active et motiver plus de membres du corps intermédiaire à adhérer à la MVUB.

1.4.3 Association des étudiants et des étudiantes de l'Université de Berne (AEB)

La réflexion de l'AEB a porté sur différentes questions liées à la formation. L'association a mis sur pied des déjeuners consacrés à la déclaration de Bologne en vue d'un échange d'informations sur la mise en œuvre de ladite déclaration. Elle a participé à la procédure de consultation de la CUS concernant les lignes directrices du modèle de Bologne et s'est fortement engagée lors de la troisième conférence suisse consacrée au même sujet. Dans ce domaine, l'AEB a apporté une contribution importante à la formation de l'opinion et à l'information. S'agissant de la nouvelle loi concernant l'octroi de subsides de formation, elle a rédigé une réponse détaillée dans le cadre de la consultation. Elle s'est efforcée de réduire les conséquences négatives des mesures d'économie pour les étudiants et étudiantes ainsi que pour l'Université. Dans ce contexte, elle a appelé à une grève le 1er novembre 2002 et a activement participé à la manifestation qui a eu lieu ce jour-là. L'AEB a continué de développer ses services et introduit diverses offres culturelles dans l'éventail de ses prestations. Comme chaque année, elle a organisé la fête de l'université, le jour de la rentrée universitaire et, en collaboration avec la direction de l'Université, la journée portes ouvertes ainsi que différentes autres manifestations à l'intention des étudiants et des étudiantes. Elle a apporté son soutien à des groupements d'étudiants et d'étudiantes et a coordonné le travail des associations réunissant des étudiants et d'étudiantes d'unités spécifiques. Dans tous les organes, l'AEB s'engage en faveur de l'égalité. Les membres du comité chargés des questions liées aux femmes évaluent la situation actuelle à l'Université, proposent des manifestations sur le thème de l'encouragement des femmes et coordonnent le travail avec des services et des groupements extérieurs à l'université. En collaboration avec d'autres, l'AEB a proposé l'année dernière un cours de mentoring, lequel a fait l'objet d'une évaluation dont les résultats seront présentés dans une brochure. Dans le cadre de son thème de l'année, «Extension du droit de participation», l'AEB a procédé à l'évaluation interne de ses structures et de son intégration dans le paysage universitaire.

Berne, le 27 janvier 2004

Au nom du sénat
Le recteur: *Schäublin*